

Astrée RUCIAK

« L'ESCLAIRCISSEMENT DE LA PREUVE » :
LES MODALITÉS, FONCTIONS ET EFFETS DE L'ÉNUMÉRATION
DANS TROIS DISCOURS DÉMONOLOGIQUES

Dans la préface de son *Tableau de l'inconstance des mauvais anges et démons*, Pierre de Lancre s'excuse d'avoir « esté forcé de parler un peu trop ouvertement¹ » des accouplements diaboliques. Si les discours démonologiques en langue française ont en effet pour dessein de lever le voile sur l'univers sorcier en révélant la nature du diable, de ses sujets et, surtout, de leurs pratiques, la justification de Pierre de Lancre met surtout en lumière toute l'ambiguïté d'une telle clarification. À l'en croire, notre auteur ne raconterait pas le sabbat pour le plaisir transgressif que procure la description des ébats sexuels démoniaques.

Durant la grande période de chasse aux sorcières des XVI^e et XVII^e siècles², plusieurs ouvrages comme la *Démonomanie* de Jean Bodin (1580), le *Discours exécration des sorciers* (1603) d'Henry Boguet ou le *Tableau de l'inconstance des mauvais anges et démons* de Pierre de Lancre (1612)³ sont écrits dans un langage spécialisé destiné à « soulager les juges qui n'ont pas loisir de rechercher telles choses⁴ ». Dans ces œuvres, il existe une rhétorique commune de la surenchère et une profusion textuelle fondées sur l'addition d'arguments et d'*exempla*. En d'autres termes, le discours démonologique se caractérise par un style « copieux » qui, en faisant mine d'ordonner la variété et le foisonnement démoniaque, fait la part belle à un procédé oratoire efficace : l'énumération, sur laquelle nous allons ici nous concentrer.

Cette figure d'amplification, caractéristique d'une variation lexicale, mais aussi d'une prolifération du propos, est très largement exploitée par ces trois auteurs. Utilisée avant tout pour exemplifier et prouver l'existence des sorciers, et afin de légitimer leur répression, l'énumération est aussi symptomatique d'une tension ambiguë vers l'inachèvement⁵ qui engage, dès lors, des effets d'intensification⁶. En effet, si les énumérations par lesquelles les démonologues enflent leurs propos sont censées servir un souci scrupuleux de rigueur juridique, ce procédé se lit surtout comme un moyen stylistique de s'attarder sur ce que le discours prétend anéantir : les méfaits sorciers, et tout ce qui parle à la curiosité et à l'imagination dans l'exploitation de la fantasmagorie sorcière.

Afin de comprendre, à travers certains procédés stylistiques spécifiques relevant de la rhétorique copieuse, comment la *copia* constitue une clef de lecture des paradoxes du langage démonologique, nous nous efforcerons donc de montrer ici – de manière non exhaustive – quels sont les modalités, les fonctions et les effets de l'énumération dans ces trois textes. Nous verrons tout d'abord comment l'énumération est révélatrice d'une tension qui fait osciller les juristes entre la monstration du cumul de charges retenues

¹ P. de Lancre, *Tableau de l'inconstance des mauvais anges et démons*, Paris, Berjon, 1612.

² Voir M. Closson, *L'Imaginaire démoniaque en France (1550-1650). Genèse de la littérature fantastique*, Genève, Droz, 2000.

³ J. Bodin, *De la démonomanie des sorciers* (1580), éd. V. Krause, C. Martin et E. MacPhail, Genève, Droz, 2016 ; H. Boguet, *Discours exécration des sorciers*, Paris, Binet, 1603.

⁴ J. Bodin, *Démonomanie*, préface.

⁵ Sur cette question, voir T. Cave, *Cornucopia. Figures de l'abondance au XVI^e siècle : Érasme, Rabelais, Ronsard, Montaigne*, trad. G. Morel, Paris, Macula, 1997.

⁶ C. Roméro, *L'intensité et son expression en français*, Paris, Ophrys, 2017, p. 146-148.

contre les sorciers et des effets de manche qu'ils ménagent en conteurs faisant appel au *movere* : favorisant aussi les effets de redondance qui servent *a priori* une argumentation juridique habilement reliée au réel, l'énumération est également le marqueur d'un style qui sature le texte d'un sensationnalisme à peine voilé. Nous montrerons donc ensuite comment cette figure, à l'échelle de la phrase comme à l'échelle de l'anecdote, élabore un dispositif prétendument probant.

UN SUPPORT RHETORIQUE DE LA REPRESSION : ENTRE CUMUL DE CHARGES ET EFFETS DE MANCHE

Dans cette entreprise destinée à justifier la violente répression des juges, la figure de l'énumération se lit comme le support d'une stratégie discursive qui, au fur et à mesure qu'elle mobilise du matériel lexical, martèle l'esprit d'un lecteur duquel il s'agit de piquer, terme après terme, la curiosité et la sensibilité. Ainsi, si ces effets d'accumulation œuvrent en faveur d'une monstration copieuse des charges retenues contre les coupables, ils traduisent aussi une logique de surenchère emphatique qui questionne, dès lors, les réquisitoires.

Pour servir l'argumentation, la figure de l'énumération s'inscrit tout d'abord dans la visée pédagogique de ces ouvrages qui tentent de définir la sorcellerie, ce qui rappelle la conception érasmienne de la *copia*⁷. Les tours attributifs mettent par exemple en place de nombreuses accumulations qui associent des adjectifs descriptifs progressivement connotés péjorativement, lesquels doivent bien entendu susciter la répugnance du lecteur : « c'est un Diable cornu, hydeux, affreux, espouvantable & malfaisant⁸ ». Mais, parce qu'elle est parfois dramatisée par les accents rythmiques de l'épithète, ou par des chiasmes phoniques comme dans l'affirmation que « tous les Daemons sont malings, menteurs, imposteurs, ennemis du genre humain⁹ », l'énumération signale déjà cette attention que les démonologues portent aux effets de manche caractéristiques de l'*elocutio* rhétorique, qui renforce, par des ornements, l'efficacité du texte.

Bodin, Boguet et de Lancre, hommes de loi, mais aussi hommes de lettres, connaissent bien les effets d'une parole qui s'enfle¹⁰. Lorsque de Lancre explique par exemple que les sorcières pensent avoir été transportées au sabbat par les vertus merveilleuses d'un onguent, l'épithète s'ordonne en gradation dont le rythme ternaire corrobore le dynamisme instauré par la brièveté des termes énumérés : « car par cette onction il [le Diable] leur stupéfie, estourdit & corrompt le sentiment¹¹ ». En mettant en facteur commun le complément « le sentiment », la gradation ascendante éclaire les différentes étapes du rapt de l'esprit et insiste particulièrement sur le verbe final « corrompt », qui réoriente sémantiquement l'énumération vers le champ de la moralité. Et, parce qu'il connote aussi l'idée d'infraction¹², ce verbe – qui ravive en même temps le *topos* de la sorcière à l'esprit

⁷ J. Chomarat, *Grammaire et rhétorique chez Érasme*, Paris, Les Belles Lettres, 1981.

⁸ P. de Lancre, *Tableau*, p. 437.

⁹ J. Bodin, *Démonomanie*, p. 7.

¹⁰ Sur cette complémentarité entre justice et littérature, voir notamment S. Georget et B. Méniel (dir.), *Littérature et droit, du Moyen Âge à la période baroque : le procès exemplaire*. Actes de la journée d'études du groupe de recherche Traditions Antiques et Modernités de Paris VII (29 mars 2003), Paris, Champion, 2008 ; J.-P. Pittion et S. Georget (dir.), *Droit et justice dans l'Europe de la Renaissance*. Actes du XLIV^e colloque international d'études humanistes de Tours (2-7 juillet 2001), Paris, Champion, 2009 ; G. Cazals et S. Georget (dir.), *Les Recueils de Plaidoyez à la Renaissance*, Genève, Droz, 2018.

¹¹ P. de Lancre, *Tableau*, p. 113.

¹² E. Huguet, *Dictionnaire de la langue française du seizième siècle*, Paris, Champion, 1925-1967, s. v. « Corrompre ».

altéré – renforce la démonstration juridique. De cette contagion du mal, dont le médecin Jean Wier faisait un argument en faveur de la disculpation des vieilles femmes trompées par Satan¹³, le lecteur doit ici tirer la conclusion inverse d'une corruption de l'âme : le prétendu pouvoir que la sorcière accorde à ces maléfices, même inopérants, prouve la validité de son alliance avec le diable, ce qui l'incolpe plus encore¹⁴. L'énumération traduit donc un mouvement d'altération démoniaque répréhensible et, en même temps qu'elle atteint auprès du lecteur les effets percutants du *movere*, elle contredit un adversaire des démonologues et accrédite, dès lors, la culpabilité des sorcières.

En utilisant les ressorts d'explicitation permis par la rhétorique copieuse, le discours démonologique donne donc progressivement corps aux êtres maléfiques et représente cette diffuse possession du diable sur les êtres. Ce projet de monstration s'incarne dans des énumérations qui deviennent parfois le signe textuel de cette contamination du mal sorcier. Cela commence par les victimes, notamment lorsque Boguet dresse la liste des maux qui se propagent dans le corps souffrant :

Voyons maintenant de quelles maladies les sorciers affligent particulièrement les personnes. En un mot ils les affligent de toutes sortes de maladies, comme d'estomach, de teste, de pieds, de cholique, de paralysie, d'Apoplexie, de Lepre, d'Epilepsie, d'enflure, &c¹⁵.

La prétention à la concision (« en un mot ») est ici très rapidement battue en brèche et fait, paradoxalement, exister avec plus d'ampleur le spectacle de l'horreur : l'isotopie de la maladie est d'ailleurs virtuellement allongée par le « etc. » final qui, en laissant planer la possibilité de l'inachèvement, semble mimer, comme l'impératif « voyons » initial, les marques de l'oralité, voire de l'improvisation¹⁶. Cette allure naturelle qui construit une hypotypose – tout en suggérant une absence d'exhaustivité propre à susciter l'inquiétude d'un lecteur invité à achever de lui-même cette liste – est pourtant ambivalente. Le motif de l'« enflure » imputée aux sorciers – notion sur laquelle s'achève explicitement l'énumération – semble entrer en écho métaphorique avec le texte copieux : si les procédés de la *copia* donnent si bien à voir le mal, c'est, de fait, parce qu'ils insufflent au texte l'inquiétante variété diabolique.

Ce motif de l'enflure, caractéristique de l'imaginaire démoniaque, mais aussi de l'imaginaire rhétorique qui refuse d'y succomber, se retrouve également dans le *Tableau* lorsque Pierre de Lancre signale, par une énumération, que les femmes du Labourd ont le « ventre communement grand, enflé & avancé, & un peu penchant sur le devant¹⁷ » : la polysyndète, dont les effets de relance soulignent la valeur d'expolition de l'énumération, devient ainsi le miroir rhétorique du corps disproportionné de la sorcière. De la même manière, lorsque le *Discours exécrationnel* tente de montrer que la diffusion du mal se transmet à

¹³ J. Wier, *Cinq livres de l'imposture et tromperie des diables*, trad. Jacques Grévin, Paris, Jacques du Puys, 1569. L'ouvrage traduit porte également le titre *Histoires, disputes et discours des illusions et impostures des diables* [...].

¹⁴ À ce sujet, voir N. Jacques-Lefèvre, « Entre rationalité juridique et fiction : le sorcier "sujet de droit" ? », *Littératures Classiques*, 40, 2000, p. 327-345.

¹⁵ H. Boguet, *Discours exécrationnel*, p. 77.

¹⁶ « Si bien qu'une observation de l'écriture judiciaire ne peut être la simple observation d'une transcription à partir d'un oral défunt, mais le constant rappel que le texte présent n'est que la consignation d'un oral sans la performance, d'un livret sans rituel, sans didascalies, sans costumes, sans gestuelle, sans ton, sans musique, sans décor, et sans spectateurs. [...] Et l'on verra bien souvent que l'écrit, même lorsqu'il a vocation à remplacer la performance, réfléchit sur la performance, sur son impact, sur son effectivité, si bien que l'événement de l'oral, en quelque sorte, y figure sous forme de trace. » C. Biet, « La plume et la loi », L. Giavarini (dir.), *L'Écriture des juristes. XVI^e-XVII^e siècles*, Paris, Classiques Garnier, 2010, p. 184-185.

¹⁷ P. de Lancre, *Tableau*, p. 208.

l'intérieur de la cellule familiale, le texte démonologique semble lui-même subir les effets d'une contagion qu'il invective, au point que l'auteur lui-même semble se perdre dans son énumération : « c'est que le père sorcier faict ordinairement son fils sorcier : la mere, la fille, le frere, la sœur, le frere, la tante, la niesce ou le neveu¹⁸ ».

Toutefois, pour éviter les effets d'enflure, on sait que le discours démonologique mêle des considérations gnomiques à sa somme d'*exempla*, laquelle entretient, malgré ses desseins de moralité, des liens étroits avec une narration qui existe pour elle-même. Il semblerait en effet que l'énumération puisse aussi se lire comme un embrayeur de l'anecdote et qu'elle légitime la présence des faits piquants permettant de raviver le frisson démoniaque. Boguet note par exemple que

Les sorciers en outre feront iecter à celui qu'ils auront ensorcelé soit par la bouche, ou par le bas des aiguilles, des cheveux, des ferremens, des pierres, des papiers. Nous en avons plusieurs exemples. Je me contenteray d'un seul, que ie tiens d'un gentil-homme de ceste terre digne de foy. Un sien fils aagé de quinze à seize ans iecta il y a quelque temps par la verge cinq ou six billes de papier avec quelques grains de pois, les billets estoient remplis de caracteres incogneuz, & les pois enveloppez de cheveux. Le fils contoit au pere, que son pedagogue, se souloit coucher tout de son long sur luy, mettant sa bouche sur la sienne, qu'il luy faisoit ouvrir, & puis luy marmottoit au dedans ie ne sçay quelles parolles. Ce qui a faict croire, que le disciple avoit esté ensorcelé par son maître¹⁹.

L'énumération initiale (« soit par la bouche, ou par le bas des aiguilles, des cheveux, des ferremens, des pierres, des papiers ») permet tout d'abord à Boguet de passer de la thématique du nouement d'aiguillettes – explicitée juste avant ce paragraphe – à l'inventaire des outils diaboliques développé dans ce passage : elle apparaît donc déjà comme un élément de structuration. Toutefois, elle motive surtout un enchaînement anecdotique réalisé par déduction : le revirement permis par l'antithèse qui suit, nouvelle prétention à la brièveté qui opère un mouvement du général au particulier (« nous en avons plusieurs exemples. Je me contenteray d'un seul ») semble interrompre, un temps, la poétique de l'abondance. Mais en réalité, il en va tout autrement : Boguet s'attarde finalement sur les propriétés de deux matériaux cités et déploie ainsi d'abondantes précisions qui combinent les effets de l'amplification phrastique et emphatique. Les caractérisations des acteurs du récit en sont une première preuve : la jeune victime pathétique est fils d'un homme déterminé par des expansions qui attestent doublement l'authenticité de l'histoire (« de ceste terre », « digne de foy »). Plus loin, des précisions circonstanciées, sous la forme de propositions incidentes lexicalisées (« il y a quelque temps ») ou de groupes prépositionnels circonstanciés (« par la verge »), combinent, là encore, le cumul de détails qui pèsent dans l'inculpation au voyeurisme que provoque l'exploration du domaine de la sexualité altérée par Satan.

Plus radicalement, cette contagion thématique et ce déploiement narratif permis par l'énumération ne sont pas sans questionner les frontières génériques entre le discours démonologique et des genres littéraires voisins, dont la propension à flatter la curiosité est nettement plus assumée : les histoires prodigieuses, pour commencer²⁰. En effet, lorsque les démonologues s'intéressent aux coupables et à leurs méthodes (et non plus aux victimes), l'énumération est, malgré le poids de la rhétorique accusatrice, aussi révélatrice d'une tentation de la compilation. Bodin a beau reprocher à son adversaire Wier de trop en dire et

¹⁸ H. Boguet, *Discours exécrationnel*, p. 131.

¹⁹ *Ibid.*, p. 79.

²⁰ Voir J. Céard, *La Nature et les Prodiges. L'insolite au XVII^e siècle*, Genève, Droz, 1977 (1^{re} éd.).

de livrer au lecteur les recettes du diable, il succombe lui-même au geste encyclopédique du curieux qui se plaît à lister les *mirabilia* de la nature. Lorsqu'il énumère par exemple les drogues utilisées par les sorciers (« [...] les herbes soporatives sont la Mandragore, le Pavot, le Solatre mortifere, le hioscyame ou hanebane, la cigue²¹ »), c'est après avoir annoncé, sous la forme d'une préterition, « qu'il n'est besoin d[le les] escrire ».

Toutefois, puisque les histoires prodigieuses invitent surtout à s'extasier devant les créations d'un Dieu artiste et puisque Bodin reproche justement à Wier de considérer Satan comme tel²², notons que le discours démonologique se rapproche peut-être encore davantage de la dynamique à l'œuvre dans le genre des histoires tragiques qui, elles aussi, se plaisent à compiler d'effroyables faits ; leurs constats alarmés se rapprochent davantage de nos ouvrages. Comme celles de Boaiustau, et comme celles de Rosset plus tard, les anecdotes démonologiques accordent une importance particulière au portrait de leurs acteurs, qu'elles se plaisent à longuement fracturer²³. Pour cela, l'énumération, qui engage une démultiplication des procédés copieux, révèle d'autres effets qu'il faut à nouveau relier au plaisir ambigu du récit. Chez de Lancre par exemple, l'énumération joue sur deux fronts : d'une part, elle permet de souligner de façon hyperbolique la monstruosité morale du sorcier et, d'autre part, elle se lit comme un organisateur narratif rappelant le style des procès-verbaux et des interrogatoires, dans lesquels la mention des lieux revêt une importance capitale pour reconstituer les faits²⁴ :

Après avoir renoncé son Createur, après l'avoir renié, & veu renier à une infinité d'autres, en ayant donné l'exemple : (car on ne voit communément autre chose en ces assemblées), après avoir folastré, dancé salement et impudemment, après avoir mangé en leurs festins le cœur de quelque enfant non baptisé estouffé par violence, après cent mille accouplementes impudiques, sodomites & endiablez, après avoir ouy une infinité de iactances de forfaites horribles & crimes detestables, après avoir veu escorcher un monde de crapaux, en faire & debiter du poison & des poudres infectes pour perdre & les hommes & les fruicts, il y adioustoit pour dernier traict d'abomination, la risee du plus auguste & precieux Sacremen que Dieu ayt donné aux hommes pour acquerir leur salut : si bien que ce Bocal chanta sa premiere Messe [...] ²⁵.

Dans ce passage, l'énumération, démultipliée, contribue aussi bien à la *dispositio* du texte qu'à son *elocutio*. À l'échelle de la phrase, la relance anaphorique et l'hypozeuxes permises par la structure de l'infinitif prépositionnel composé [après avoir + participe passé] engagent des effets de rythme qui, en plus de mettre en évidence une accumulation de propositions, organisent la temporalité du schéma anecdotique. Le portrait du personnage sorcier est dès lors décuplé et peut déployer la variété de ses méfaits. À l'échelle des propositions, les

²¹ J. Bodin, *Démonomanie*, p. 459.

²² « Et neantmoins apres avoir enseigné curieusement les receptes Diaboliques, il adjouste ces mots : "mais cela est meschant". [...] On peut donc appeller imposteur celuy qui ne se contente pas de faire, ains encores qui enseigne par livres imprimés telles meschancetés, et pour les couvrir, il parle quelquesfois de Dieu, et de sa loy, qui est l'imposture de laquelle Satan et ses sujets ont tousjours usé. C'est à sçavoir, soubz le voile des choses saintes et sacrees, faire passer toutes les impietez, qu'on peut imaginer. » : *Ibid.*, p. 438-439.

²³ Voir, notamment, S. Poli, *Histoire(s) tragique(s). Anthologie / typologie d'un genre littéraire*, Fasano et Paris, Schena et Nizet, 1991, et T. Pech, *Contre le crime. Droit et littérature sous la Contre-Réforme : les histoires tragiques (1559-1644)*, Paris, Champion, 2000.

²⁴ Cela est particulièrement visible dans le texte du procès en sorcellerie du carroi de Marlou. Voir N. Jacques-Chaquin et M. Préaud (dir.), *Les Sorciers du carroi de Marlou. Un procès de sorcellerie en Berry (1582-1583)*, Grenoble, Jérôme Millon, 1996.

²⁵ P. de Lancre, *Tableau*, p. 421.

énumérations, présentes aussi, multiplient les hypozeuxes et les répétitions phoniques permises par les ajouts de para-synonymes adjectivaux, adverbiaux ou participiaux. De Lancre ne tarit donc pas de détails et recense, non sans dramatisation, la diversité des transgressions démoniaques toutes plus répréhensibles les unes que les autres. Habilement, le démonologue renoue avec la dynamique du réquisitoire en même temps qu'il élabore, à l'intérieur de sa démonstration juridique, une histoire prodigieuse et / ou tragique de la cruauté satanique.

Ainsi, si les effets de l'énumération semblent si équivoques, c'est avant tout parce que le genre démonologique semble sans cesse hésiter entre la rigueur d'une argumentation juridique destinée à invectiver le crime extraordinaire de la sorcellerie et des modalités stylistiques – proches de celles de l'histoire prodigieuse ou tragique – qui le font s'attarder sur les crimes décrits. L'énumération permet bien d'éclaircir l'ensemble des charges qui pèsent sur les sorciers, mais elle trahit aussi les liens étroits que la *copia* démonologique entretient avec le *pathos*, la dramaturgie de la faute morale et d'autres effets de manche. C'est probablement pour cette raison que la prolifération textuelle dans sa dimension argumentative, qui entre nettement en concurrence avec le plaisir de la surenchère narrative, tente d'élaborer un « système de la preuve²⁶ » qui en appelle, très concrètement, aux connaissances tangibles du juriste expérimentateur.

UN MARQUEUR DE LA SATURATION : L'ENUMERATION OU LA PREUVE SENSATIONNALISTE

Parce qu'ils tentent surtout d'infléchir l'incrédulité de certains juges, les procédés énumératifs sont aussi le support d'un système rigoureux d'exemplification qui accumule des preuves chargées de rétablir la communication entre les deux domaines du surnaturel et de la réalité. Les *exempla*, déjà marqués par des compléments ou des expansions qui, on l'a vu, attestent l'authenticité et l'actualité des anecdotes, sont aussi, chez nos démonologues, particulièrement légitimés par les effets énumératifs sur lesquels vient se greffer, en outre, une rhétorique de la répétition. La construction du discours démonologique s'établit dès lors selon un système fondé sur la saturation de procédés copieux dans lesquels on décèle, de nouveau, le plaisir de la réitération du fait vrai, ou présenté comme tel.

Le cas de Boguet est peut-être, dans un premier temps, l'un des plus parlants. Pour son *Discours exécrationnel*, le démonologue choisit comme fil conducteur le cas de Françoise Secretain et il livre, par un imposant effet-liste, les noms propres de plusieurs accusés. Donner les noms des accusés est une pratique devenue courante, mais Boguet rompt ouvertement avec « la tradition de la discrétion juridique habituelle²⁷ », une pratique qu'illustre de Lancre. Si le conseiller au Parlement de Bordeaux reconnaît que citer les noms permet l'« éclaircissement de la preuve²⁸ », le démonologue joue parfois volontiers sur les effets de connivence permis par une parole à demi-voilée, notamment lorsqu'il prétend cacher ce qu'un nombre important de personnes sait déjà : « C'est pourquoy j'ay voulu supprimer les noms de l'enfant & des familles, bien qu'il y ayt ratifié tout ce que je dy au supplice en presence de plus de dix mille personnes²⁹ ». Ainsi, chez de Lancre, le jeu hyperbolique permis par la modalisation du quantifiant « plus de dix mille personnes » réussit bien à mettre en lumière un savoir qu'il faut prétendument cacher.

²⁶ Nous empruntons cette expression à J. Céard, « Le procès du chariot de Marlou et le système de la preuve », dans *Les Sorciers du chariot de Marlou*, *op. cit.*, p. 397-415.

²⁷ S. Houdard, *Les Sciences du diable. Quatre discours sur la sorcellerie*, Paris, Cerf, 1992, p. 121.

²⁸ P. de Lancre, *Tableau*, *op. cit.*, préface.

²⁹ *Ibid.*, p. 152.

Dans le *Discours exécrationnel*, la stratégie de dramatisation est donc quelque peu différente. Pour attester la réalité du sabbat, par exemple, Boguet consacre un chapitre au moment où celui-ci se tient :

Françoise Secretain adioustoit qu'elle alloit tousiours au sabbat environ la minuict, Iacques Bocquet, Rollande du Vernois, Clauda Iamprost : Clauda Ianguillaume, Thievenne, & Iacquema Paget, Antoine Tornier, Pierre Gandillon, George Gandillon, Antoine Gandillon, & tous les autres sorciers, que j'ay eu en main ont dict le mesme³⁰.

L'information contenue dans la proposition complétive conjonctive « qu'elle alloit toujours au sabbat environ la minuict » – qui a pourtant pour unique sujet un pronom anaphorisant « Françoise Secretain » – est démultipliée par la somme de noms propres qui condense un nombre imposant d'aveux ou de témoignages convergents³¹. On sait du reste à quel point les paroles des criminels étaient obtenues selon un schéma de questions préétablies uniformisant indéniablement les réponses par-delà les personnalités. Toutefois, si l'information – réitérée dans la reprise anaphorique « ont dict le mesme » – en prend plus de poids, l'imposant effet-liste, virtuellement allongé par un déterminant de la totalité (« tous les autres sorciers »), construit un modèle qui reproduit surtout la dynamique répétitive et artificielle de la procédure juridique.

Pour transformer cette liste en argument d'autorité, le démonologue tente donc de la raccrocher à son expérience de juge : conteur devenu personnage et témoin à travers la relative « que j'ay eu en main », Boguet construit une stratégie discursive d'universalisation de la parole sorcière qui renforce, *a priori*, ses axiomes. Pourtant, si la présence du « je » renforce l'*ethos* de juriste acteur, le réservoir de matières premières utile pour la démonstration juridique, ou plutôt le *thesaurus* de noms propres de Boguet, est en fait assez limité. Dans un autre chapitre qui traite cette fois de l'accouplement entre le diable et les sorciers, l'effet d'annonce fondé sur la mise en valeur de ce bloc énumératif est sensiblement le même :

Françoise Secretain confessa en troisième lieu que Satan avoit eu cognoissance de Clauda Iamprost, Iacquema, Paget, Antoine Tornier, Antoine Gandillon, Clauda Ianguillaume, Thievenne Paget, Rollande du Vernois, ont confessé le mesme, & par les procès que l'on a faict aux sorciers il se trouve, que Satan les cognoit toutes³².

Il devient donc difficile de savoir si l'énumération crée un style revendiquant un ordre de vérité fondé sur la généralisation ou si le lecteur a davantage affaire à une somme de comportements individuels, qui force la vérité par des arguments devenus paradigmatiques du monde sorcier. Ici, il semble surtout que l'invocation de mêmes noms traduise une dynamique incantatoire qui, en combinant les effets de l'énumération à ceux de la répétition, renforce artificiellement la véracité prêtée à la parole sorcière.

Ainsi, l'énumération met sous accent des faits déjà convoqués plusieurs fois. Notons également que la mention du nom propre incluse dans un procédé énumératif a aussi pour avantage de mettre sur un pied d'égalité des *exempla* empruntés à plusieurs temporalités qui offriront, dès lors, leurs lettres de noblesse à des anecdotes plus récentes. Chez Bodin

³⁰ H. Boguet, *Discours exécrationnel*, p. 47.

³¹ « [...] en effet, même quand elle est individuelle, la parole sorcière est immédiatement fondue aux autres, pour retrouver finalement l'anonymat du stéréotype. » : N. Jacques-Lefèvre, *Histoire de la sorcellerie démoniaque. Les grands textes de référence*, Paris, Champion, 2020, p. 287.

³² H. Boguet, *Discours exécrationnel*, p. 28.

notamment, les *exempla* piochés dans l'Antiquité et d'autres cas empruntés à l'actualité coexistent sur un même plan que l'agencement de l'énumération favorise :

Bien souvent Sathan se montre en figure humaine, grand et noir, comme j'ay dict de celui qui apparut à Catherine Daree, à Dion amy de Platon, à Cassius Parmensis, au Philosophe Athenodore, à Magdelaine de la Croix, à Jeanne de Harvillier, laquelle confessa que a l'aage de douze ans, sa mere luy monstra le Diable en forme d'un grand homme fort noir, vestu tout de noir, et tousjours boté, et esperonné parlant à elle, et se trouvant soudain avec elle quand elle vouloit, et que cela continua toute sa vie³³.

Pourtant, bien qu'elle alimente prétendument la richesse et la variété du *thesaurus* du genre démonologique, cette énumération est une redite, comme l'atteste du reste le syntagme « comme j'ai dict ». Plus haut, Bodin a en effet commencé par convoquer, entre autres, l'exemple du Philosophe Athénodore, qui aboutissait ensuite au cas de Jeanne Harvillier – lui-même déjà évoqué dès le début de l'œuvre – pour en venir ensuite à celui de Catherine Darée. Ici, l'énumération s'organise selon un ordre différent : elle s'ouvre sur le cas de Catherine, qui est ensuite associé à celui du philosophe, et par analogie, Bodin en vient à celui de Jeanne. Pour cette dernière, le démonologue se laisse même aller au plaisir d'une description déjà réalisée plusieurs fois qui, par de nouveaux jeux permis par la coordination en polysyndète, étend plus encore le volume textuel (« et tousjours boté, et esperonné parlant à elle, et se trouvant soudain avec elle quand elle vouloit, et que cela continua toute sa vie »). On voit donc ici comment l'énumération sature le texte d'informations de seconde main, qu'elle se plaît à réagencer et développer à l'infini.

Par ailleurs, chez Bodin, le sensationnalisme ne passe pas uniquement par la mention explicite de patronymes, mais aussi par des énumérations de toponymes. En effet, les cas de sorcellerie sont eux aussi énumérés sous la forme de désignations construites autour d'une indication spatiale, inscrivant plus encore le surnaturel démoniaque dans la réalité concrète du lecteur. Pourtant, à la différence de Boguet et de Lancre, Bodin n'a probablement jamais été juge d'un procès de sorcellerie. Et ainsi, par-delà le fait que cette technique rappelle les désignations des sujets juridiques dans le procès des *Sorciers du carroi de Marlou*, la mention géographique incluse dans le procédé énumératif revêt, dans l'entreprise de dramatisation de Bodin, une importance particulière. Voyons-en un exemple. Pour montrer que les sorcières sont transportées par Satan lorsqu'elles se rendent au sabbat et réfuter ainsi les opinions de son adversaire, Bodin conclut ainsi une partie sa démonstration : « J'en ay remarqué de fraiche memoire les exemples de Loches, de Lyon, du Mans, de Poitiers, de Chasteau-Roux, de Longny et infinis autres, qu'on list és auteurs que j'ay cottés, qui tranchent tous les arguments de Wier, qui dict que les Sorciers sont melancholiques³⁴ ». Ici, les localisations référant à l'omniprésence diabolique entretiennent une forme d'indétermination équivoque qui renforce le trouble suscité, sémantiquement, par l'énumération. Parce qu'elles dépendent du complément du nom et non du nom-tête hyperonymique, elles laissent à penser que ces cas sont bien connus du lecteur, et jouent ainsi sur la connivence avec ce dernier. Toutefois, parce qu'elles restent floues, elles renforcent le sensationnalisme du texte, malgré ses prétentions à l'objectivité.

Comme Boguet, Bodin joue donc lui aussi des effets d'une réitération énumérative. Sous sa plume, parce qu'elles servent un nombre imposant d'arguments, les désignations fondées sur la mention topographique font parfois l'objet d'une variation : « Et en cas pareil Barbe doré qui fut aussi bruslee, et les Sorcieres de Longny en Potez, et les Sorcieres de Valeri en

³³ J. Bodin, *Démonomanie*, p. 247.

³⁴ *Ibid.*, p. 462.

Savoie, et celle de Chasteau-Roux avoyent fait leurs filles Sorcieres, tellement qu'on peut faire une reigle qui n'aura beaucoup d'exceptions³⁵ ». Cette fois, le sensationnalisme des désignations est même démultiplié par la répétition du substantif « sorcières » – que l'on peut comparer aux « exemples » de tout à l'heure –, et le pluriel de ce substantif, ainsi que sa reprise comme attribut de l'objet dans la mise en scène d'une filiation, accentuent quantitativement leur présence dans les différents territoires évoqués.

Toutefois, il serait réducteur de considérer que les démonologues se cantonnent à des énumérations citant des exemples dramatisés et condensés que le lecteur peut, de lui-même, développer. Si ce « système de la preuve » est si équivoque, c'est aussi parce que les désignations plus ou moins explicites des sorciers amènent le discours à faire entendre la voix des sujets du diable³⁶. En effet, la retranscription des paroles des accusés engage des énumérations à grande échelle qui compilent, non sans voyeurisme, des discours authentiquement rapportés. Dans un chapitre destiné à mettre en lumière toute l'horreur du sabbat, de Lancre raconte ainsi que

Bertrand de Handuch habitant de Sare agé de dix ans [...] dict qu'il y a presque tousiours au sabbat un grand et petit diable [...]. Qu'il avoit baisé le grand Diable au cul, & que le petit Diable qui estoit près du grand au sabbat, luy avoit rendu un pareil office, & avoit baisé l'enfant au derriere. Que le cul du grand maistre avoit un visage derriere, & que c'estoit le visage de derriere qu'on baisoit, & non au cul.³⁷

Ici, la répétition du subordonnant « que » établit un système énumératif, fondé sur l'ajout de propositions issues d'un discours indirect. L'annonce de ce passage était elle-même ambiguë et mêlait déjà objectivité juridique et *movere* transgressif, et même digressif : « il y aura plaisir d'en entendre la façon estrange, lorsque nous coucherons par escript sa déposition entière ». De fait, parce qu'il fait l'économie du verbe de la proposition principale et de son sujet, de Lancre semble bien imiter ici le style d'une déposition formelle. Toutefois, on ne saurait ignorer la surenchère de détails piquants qui invitent à lire ce discours comme l'énumération troublante de faits qui, parce qu'ils opèrent une pause dans le discours-cadre, détournent le lecteur vers le « cul » du diable et répètent, à l'infini, la scène du baiser, déjà longuement explicitée et exemplifiée. À l'intérieur de la deuxième série propositionnelle, les relances permises par de nouvelles coordinations (« & que le petit Diable qui estoit près du grand au sabbat, luy avoit rendu un pareil office, & avoit baisé l'enfant au derriere ») appuient même la dynamique copieuse du texte qui en vient presque à reproduire les étapes de cette cérémonie inversée.

On l'a dit en introduction de cette étude : si Pierre de Lancre s'était dédouané d'avoir parlé « un peu trop ouvertement » de certaines scènes sous prétexte que des paroles obscures rendaient le discours équivoque, le démonologue convoque lui-même, pour annoncer cette déposition, un « imaginaire de la pertinence³⁸ » centré sur la question du « plaisir », terme étonnant qui lui sert par ailleurs à qualifier la jouissance intolérable avec

³⁵ *Ibid.*, p. 396.

³⁶ Voir, à propos du *Discours et histoires des spectres* (1605) de P. Le Loyer : P. Demougin, « Le discours démonologique, un “propos entremêlé” ? Voix de l'intertexte dans la construction du spectre », dans F. Lavocat, P. Kapitaniak et M. Closson (dir.), *Fictions du Diable. Démonologie et littérature de saint Augustin à Léo Taxil*, Genève, Droz, 2007, p. 221-234.

³⁷ P. de Lancre, *Tableau*, p. 76.

³⁸ G. Milhe Poutingon, *Poétique du digressif. La digression dans la littérature de la Renaissance*, Paris, Classiques Garnier, 2012, chap. « La pertinence », p. 43-159.

laquelle les sorcières « prennent un singulier plaisir³⁹ » à raconter leur ébats avec les démons. Qu'elle passe par la mention de noms propres, de toponymes ou par des discours rapportés, l'énumération confère ainsi au texte une valeur d'attestation en même temps qu'elle lui attribue ses ornements équivoques.

Nous ne pourrions achever cette étude sans citer une énumération – présente dans la préface du *Tableau* – représentative des envolées littéraires, et même poétiques, que les démonologues introduisent dans leurs discours. En effet, de Lancre reproche aux sorciers de

[...] d'ancer indecemment, festiner ordement, s'acoupler diaboliquement, sodomiser execrablement, blasphemer scandaleusement, se venger insidieusement, courir après tous desirs horribles, sales & denaturez brutalement, tenir les crapaux, les viperes, les lezards & toute sorte de poisons precieusement : aymer un bouc puant ardamment, le caresser amoureusement, s'acointer & s'acoupler avec luy horriblement & impudemment [...].

Ce passage concentre toute l'ambiguïté de la *copia* démonologique. Si l'accumulation est bien une clarification pédagogique des charges qui pèsent dans l'inculpation des sorciers car, comme le dit Boguet, « le Droict veut que les preuves soient plus claires que le jour »⁴⁰, elle est aussi un formidable coup de projecteur sur les transgressions de ces sorciers à qui la rhétorique offre une ampleur troublante. La *copia* constitue donc bien une clef de lecture des paradoxes du langage démonologique : si les énumérations combinent les effets de monstration et de redondance d'une rhétorique juridique ancrée dans le réel, elles sont aussi révélatrices du plaisir réitéré qui naît de la narration du fait prodigieux, tragique et authentique.

³⁹ P. de Lancre, *Tableau*, p. 216.

⁴⁰ H. Boguet, *Discours exécrationnel*, p. 6.

BIBLIOGRAPHIE

SOURCES PRIMAIRES

- BODIN, J., *De la démonomanie des sorciers* (1580), éd. V. Krause, C. Martin et E. MacPhail, Genève, Droz, 2016.
- BOGUET, H., *Discours exécration des sorciers*, Paris, Binet, 1603.
- JACQUES-CHAQUIN, N. et PREAUD, M. (dir.), *Les Sorciers du carroi de Marlou. Un procès de sorcellerie en Berry (1582-1583)*, Grenoble, Jérôme Millon, 1996.
- LANCRE, P. de, *Tableau de l'inconstance des mauvais anges et démons*, Paris, Berjon, 1612.
- WIER, J., *Cinq livres de l'imposture et tromperie des diables*, trad. Jacques Grévin, Paris, Jacques du Puys, 1569.

ÉTUDES CRITIQUES

- CAVE, T., *Cornucopia. Figures de l'abondance au XVI^e siècle : Érasme, Rabelais, Ronsard, Montaigne*, trad. G. Morel, Paris, Macula, 1997.
- CAZALS, G. et GEONGET, S. (dir.), *Les recueils de Plaidoyez à la Renaissance*, Genève, Droz, 2018.
- CEARD, J., *La Nature et les Prodiges. L'insolite au XVI^e siècle*, Genève, Droz, 1977.
- CHOMARAT, J., *Grammaire et rhétorique chez Érasme*, Paris, Les Belles Lettres, 1981.
- CLOSSON, M., *L'Imaginaire démoniaque en France (1550-1650). Genèse de la littérature fantastique*, Genève, Droz, 2000.
- GEONGET, S. et MENIEL, B. (dir.), *Littérature et droit, du Moyen Âge à la période baroque : le procès exemplaire. Actes de la journée d'études du groupe de recherche Traditions Antiques et Modernités de Paris VII (29 mars 2003)*, Paris, Champion, 2008.
- GIAVARINI, L. (dir.), *L'Écriture des juristes. XVI^e-XVII^e siècles*, Paris, Classiques Garnier, 2010.
- HOUDARD, S., *Les Sciences du diable. Quatre discours sur la sorcellerie*, Paris, Cerf, 1992.
- JACQUES-LEFEVRE, N., « Entre rationalité juridique et fiction : le sorcier "sujet de droit" ? », *Littératures Classiques*, 40, 2000, p. 327-345.
- JACQUES-LEFEVRE, N., *Histoire de la sorcellerie démoniaque. Les grands textes de référence*, Paris, Champion, 2020.
- LAVOCAT, F., KAPITANIAK, P. et CLOSSON, M. (dir.), *Fictions du Diable. Démonologie et littérature de saint Augustin à Léo Taxil*, Genève, Droz, 2007.
- MIHLE POUTINGON, G., *Poétique du digressif. La digression dans la littérature de la Renaissance*, Paris, Classiques Garnier, 2012.
- PECH, T., *Contre le crime. Droit et littérature sous la Contre-Réforme : les histoires tragiques (1559-1644)*, Paris, Champion, 2000.
- PITTON, J.-P. et GEONGET, S. (dir.), *Droit et justice dans l'Europe de la Renaissance. Actes du XLIV^e colloque international d'études humanistes de Tours (2-7 juillet 2001)*, Paris, Champion, 2009.
- POLI, S., *Histoire(s) tragique(s). Anthologie / typologie d'un genre littéraire*, Fasano et Paris, Schena et Nizet, 1991.
- ROMERO, C., *L'intensité et son expression en français*, Paris, Ophrys, 2017.